

# Note de département

## RATP INFRASTRUCTURES | N° 2022-28

Décision du 6 avril 2022

**Décision n° RATP Infrastructures 2022-28 du 6 avril 2022**

**portant délégation de signature du directeur du département  
RATP INFRASTRUCTURES aux responsables de pôles et d'unités  
du département RATP INFRASTRUCTURES**

**Le directeur du département RATP INFRASTRUCTURES,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2020-01 consentie le 31 décembre 2019 au directeur du département RATP Infrastructures par la Présidente-Directrice générale de la RATP.

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à :

- Mme Caroline NOUZAREDE, directrice de la Direction de la Gestion Opérationnelle des Actifs [DGOA]
- M. Mathieu LEROY, directeur de la Direction Projets et Ingénierie [DPI]
- M. Laurent BARRAILLER, directeur de l'unité opérationnelle Conduite du Transport [CT]
- M. David COURTEILLE, directeur de l'unité opérationnelle Equipements, Stations et Ouvrages d'art [ESO]
- M. Rémy FORET, directeur de l'unité opérationnelle Transformation et Distribution de l'Energie [TDE]
- M. Olivier SAIZ, directeur de l'unité opérationnelle Voie [VOIE]
- M. Loïc PELHATE, directeur de l'unité Gestion des Infrastructures du Grand Paris [GIGP]
- M. Jean-Luc GOSSELIN, responsable de l'unité Conduite de Projet et Intégration [CPI]
- M. Jean-Paul GEORGES, responsable de l'unité Installations et Systèmes Electriques [ISE]
- M. Denis MION, responsable de l'unité Ouvrages et Infrastructures du Transport [OIT]
- M. Claude ANDLAUER, responsable de l'unité Systèmes du Transport Ferroviaire [STF]



- Mme Mathilde MAHAUT, responsable de l'unité Contrôle de la Sécurité et de la Conformité [CSC]
- M. Laurent PINEAU, responsable de l'unité Direction Financière [DFI]
- M. Raphaël BLANCHARD, responsable de l'unité Direction Technique et Industrielle [DTI]
- Mme Muriel SICSIC, responsable de la Direction des Ressources Humaines [DRH]
- Mme Gabrielle BOCQUET, responsable de l'unité Communication [COM]
- Mme Julie ROSENCZWEIG, responsable de l'unité Secrétariat Général [SG]
- M. Daniel RUSTON, responsable de la Direction Progrès, Performance Economique et Contractualisation [DPEC]

à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre et pour les besoins de l'activité de leurs unités respectives :

1.1 - Pour les conventions, marchés et actes passés dans le cadre et pour les besoins de l'activité de leurs unités respectives :

1.1.1 - Tout acte pris lors de la passation des marchés, des bons de commande et avenants éventuels visés à l'alinéa 1.1.2.

1.1.2 - Les marchés ou bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 400 000 euros hors taxes ainsi que leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial ou d'un bon de commande initial demeure inférieur ou égal à 400 000 euros hors taxes.

Les marchés et bons de commande visés par le présent alinéa 1.1.2 ainsi que par l'alinéa précédent 1.1.1 sont ceux passés par la RATP, en tant qu'entité adjudicatrice, pour ses besoins et l'exercice de leurs unités respectives.

1.1.3 - Tout acte (notamment dossiers de candidatures, offres, devis) pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés, de conventions et contrats, d'un montant inférieur ou égal à

- 400 000 euros hors taxes, aussi bien lorsque ces procédures sont lancées pour les besoins de personnes publiques comme privées, pour les directeurs et responsables listés ci-dessus à l'exception de M. Loïc PELHATE
- 10 000 000 euros hors taxes, aussi bien lorsque ces procédures sont lancées pour les besoins de personnes publiques comme privées, pour M. Loïc PELHATE, dans le cadre et pour les besoins de l'unité GIGP.

1.1.4 - Les marchés, conventions et contrats visés l'alinéa précédent 1.1.3, d'un montant inférieur ou égal à 400 000 euros hors taxes, et pour lesquels la RATP est prestataire, ainsi que les avenants éventuels de ces marchés, conventions et contrats.

1.1.5 - Les autres conventions d'un montant inférieur ou égal à 400 000 euros hors taxes, ainsi que leurs avenants éventuels, à l'exception des conventions de financement passées entre la RATP et les financeurs relevant du Contrat de Plan Etat Région ainsi que les conventions afférentes aux affaires patrimoniales.

1.1.6 - Les actes d'exécution des marchés et bons commande passés par la RATP en tant qu'entité adjudicatrice :

1.1.6.1 - A l'exception des actes définis au 1.1.6.2 pour lesquels des seuils sont fixés, tout acte nécessaire à l'exécution des marchés et bons de commande passés pour les besoins de leurs unités respectives, quel que soit le montant dudit acte et celui de ces marchés et bons de commande. Ces



actes sont notamment les ordres de service, les états supplémentaires de prix forfaitaires et les bordereaux supplémentaires de prix unitaires, les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les décisions de réception des prestations, les décomptes provisoires, les décisions d'ajournement ou de suspension.

1.1.6.2 - Délégation est donnée également aux directeurs et responsables listés ci-dessus à l'effet de signer, en son nom, les mises en demeure, les décisions de résiliation, ou encore les décomptes généraux et définitifs, mais uniquement pour les marchés et bons de commande inférieurs ou égaux à 400 000 euros hors taxes, ainsi que les ordres de service notifiant les décisions de poursuivre les travaux au-delà de la masse initiale du marché ou bon de commande, sous réserve que le nouveau montant du marché ou bon de commande fixé par cet ordre de service demeure inférieur ou égal à 400 000 euros hors taxes.

1.1.7 - Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, contrats et conventions visés aux alinéas 1.1.4 et 1.1.5.

1.1.8 - Les transactions d'un montant inférieur ou égal à 100 000 euros hors taxes visant à régler les litiges nés dans le cadre de la passation et de l'exécution des marchés, bons de commande et conventions susvisés, sous réserve que lesdits litiges n'aient pas été portés devant le juge.

## Article 2

2.1 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BARRAILLER, directeur de l'unité opérationnelle CT, de donner délégation à :

- M. Franck SAMYN, responsable de l'entité Entretien de la Signalisation et Modes de Conduite du Métro (ESMC-M) de l'unité CT, ou à,
- Mme Alexandra PASSIOUK, responsable de l'entité Ingénierie de maintenance, Projets et Logiciels (IPL) de l'unité CT ou à,
- Mme Claire GUEGAN, responsable de l'entité Entretien des Systèmes d'Aide à l'Exploitation du Métro et de la distribution d'énergie (ESAE-M) de l'unité CT ou à,
- M. Olivier CAMUS, responsable de l'entité Maintenance des Systèmes du RER (MSR) de l'unité CT ou à,
- M. Franck LONGO, responsable de l'entité Ingénierie de Maintenance Systèmes (IMS) de l'unité CT,
- M. Pierric ZENTZ, contrôleur de gestion d'unité (CGU) de l'unité CT ou à,
- Mme Marie ESBRI BARON, responsable des ressources humaines d'unité (RRHU) de l'unité CT

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

2.2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. David COURTEILLE, directeur de l'unité opérationnelle ESO, de donner délégation à :

- M. Jean-François DOUROUX, responsable de l'entité Contrôle du Patrimoine et Maîtrise des Ouvrages d'Art de l'unité ESO, ou à,
- M. Gilles MARCHAISSE, responsable du centre de maintenance de Barbès de l'unité ESO, ou à,
- Mme Aurore TRAN VAN, responsable de l'entité Maîtrise d'Ouvrage de l'unité ESO, ou à,
- M. Arnaud BOUCARD, responsable de l'entité Politique Produits et Ingénierie de Maintenance de l'unité ESO, ou à,
- M. Philippe CHASSE, responsable de la cellule Coordination Générale de Sécurité Incendie de l'unité ESO, ou à,
- M. Frederic TOMAS, responsable de la cellule Plan de Protection contre le Risque Inondation de l'unité ESO, ou à,
- Mme Hélène HUBAU, responsable du groupe de soutien Ressources Humaines de l'unité ESO, ou à,



- M. Patricia LEMPEREUR, responsable du groupe de soutien Contrôle de Gestion de l'unité ESO, ou à,
- M. Bruno LESPE, responsable du groupe de soutien Qualité Sécurité Environnement de l'unité ESO,

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

2.3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy FORET, directeur de l'unité opérationnelle TDE, de donner délégation à :

- M. Sylvain JOUANNEAU, responsable du pôle Exploitation Maintenance du réseau Haute Tension [EMHT] de l'unité TDE, ou à,
- Mme Evelyn LENCI, responsable du pôle Maintenance Caténaire et réseau Basse Tension [MCBT] de l'unité TDE, ou à,
- Mme Mélanie NOEL, responsable du contrôle de gestion de l'unité TDE, ou à,
- Mme Doriane REY, responsable des ressources humaines de l'unité TDE,

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

2.4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Oliver SAIZ, directeur de l'unité opérationnelle VOIE, de donner délégation à :

- M. Sébastien VANDIER, responsable du pôle Maintenance Opérationnelle [MO] de l'unité VOIE, ou à,
- M. Eric NICCOLINI, responsable du pôle Cohérence système, Inspection, Production industrielle [CIP] de l'unité VOIE, ou à,
- M. Thierry CHEVILLON, responsable du pôle Etudes de Maintenance Patrimoniale [EMP] de l'unité VOIE, ou à,
- M. Hervé JUSTON, responsable du pôle Soutien Logistique Intégré [SLI] de l'unité VOIE, ou à,
- M. Franck RICOUL, responsable de l'entité Finances Contrôle de Gestion [FCG] de l'unité VOIE,

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

2.5 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc PELHATE, directeur de l'unité GIGP, de donner délégation à :

- M. Pierre CHARTIER, adjoint de l'unité GIGP,

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

2.6 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc GOSSELIN, responsable de l'unité CPI, de donner délégation à :

- M. Guillaume LE MANDAT, adjoint du responsable de l'unité CPI, ou à,
- M. Nicolas DERRIEN, responsable de l'entité Ateliers Ferrés (AF) de l'unité CPI, ou à,
- M. Emmanuel DEMARIA, responsable de l'entité Systèmes Ferroviaires et Matériel Roulant (SFMR) de l'unité CPI, ou à,
- M. Thomas CHARBONNEAU, responsable de l'entité Infrastructures et Espaces Voyageurs (IEV) de l'unité CPI, ou à,
- Mme Patricia CHARON, responsable de l'entité OPAL 4 de l'unité CPI, ou à,
- M. David DUCONGE, responsable de l'entité MF19 de l'unité CPI, ou à,
- Mme Constance LAPOSTOLLE, responsable des entités PL11 et PL14 de l'unité CPI, ou à,
- M. Didier BAUDRY, responsable de l'entité Intégration Infrastructures et Systèmes (IIS) de l'unité CPI,

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

2.7 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul GEORGES, responsable de l'unité ISE, de donner délégation à :



- M. Didier CHOLLET, adjoint du responsable de l'unité ISE, ou à,
  - Mme Évelyne PAULANDRÉ, responsable de l'entité Energie, Distribution, Traction (EDT) de l'unité ISE, ou à,
  - M. Nicolas PINGLIN, responsable de l'entité Basse Tension, Eclairage (BTE) de l'unité ISE, ou à,
  - M. Nicolas BOSC-BIERNE, responsable de l'entité Systèmes et Equipements Electromécaniques (SEE) de l'unité ISE, ou à,
  - M. Cédric VIVIEN, responsable de l'entité Fluides, Sécurité Incendie (FSI) de l'unité ISE,
- à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

2.8 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MION, responsable de l'unité OIT, de donner délégation à :

- M. Jérémy POTEAU, adjoint du responsable de l'unité OIT, ou à,
- Mme Z'Hour GIROUX, adjointe du responsable de l'unité OIT, ou à,
- Mme Patricia GAUCHON responsable de l'agence d'Architecture (ARC) de l'unité OIT, ou à,
- M. Pierre-Emmanuel QUEMENER responsable du Bureau d'Etude Technique (BET) de l'unité OIT, ou à,
- M. Yanis KEROUANI responsable de l'entité Equipements Ferroviaires (EF) de l'unité OIT, ou à,
- M. Joseph MORCOS responsable de l'entité Etudes Générales (EG) de l'unité OIT, ou à,
- M. Don Pierre PIETRI responsable de l'entité Génie Civil (GC) de l'unité OIT, ou à,
- M Thomas ARRONDEAU responsable de l'entité Travaux Bâtiments et Lieux (TBL) e l'unité OIT, ou à,
- M. Christian FERRION responsable de l'entité Travaux Gares et Stations (TGS) de l'unité OIT,

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

2.9 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude ANDLAUER, responsable de l'unité STF, de donner délégation à :

- M. Bernard LAMAZOU, adjoint au responsable de l'unité STF et responsable de l'entité Conception des Systèmes (CS), ou à,
- M. Stéphane GIRAUD, responsable de l'entité Réalisation des Systèmes (RS) de l'unité STF, ou à,
- M. David BONVOISIN, responsable de l'entité Qualification des Systèmes (QS) de l'unité STF,

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

2.10 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mathilde MAHAUT, responsable de l'unité CSC, de donner délégation à :

- M. Jacques GRATUZE, responsable de l'entité Prévention des risques et Protection de la Santé de l'unité CSC, ou à,
- Mme Farida OMARI, responsable de l'entité Réglementation de l'unité CSC, ou à,
- Mme Sylvie GUESDON, responsable de l'entité Sécurité des Transports Guidés de l'unité CSC, ou à,
- M. Denis ROCHE, responsable de l'entité Inspection et audit de l'unité CSC,

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.



2.11 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent PINEAU, responsable de l'unité DFI, de donner délégation à :

- Mme Nathalie FERRÉ, contrôleur de Gestion du département, ou à,  
à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

2.12 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel SICSIC, responsable de la Direction des RH, de donner délégation à :

- Mme Eléna AREVALO, responsable de l'entité Développement des compétences, ou à,
- Mme Sophie DESFAUDAIS, responsable de l'entité Relations Sociales, Accompagnement des projets & Qualité du Vie au Travail, ou à,
- Mme Samia BEDREDINE, responsable de l'entité Processus de Gestion RH, Réglementation et Performance de la Direction des RH,  
à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

### **Article 3**

De donner délégation à l'effet de signer, en son nom, les actes décrits aux points 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4 et 1.1.6, pour leur périmètre d'activité respectif, d'un montant inférieur ou égal à 150 000 euros hors taxes à :

3.1 – Pour les activités de l'unité CT :

- M. Franck SAMYN, responsable de l'entité Entretien de la Signalisation et Modes de Conduite du Métro (ESMC-M) de l'unité CT,
- Mme Alexandra PASSIOUK, responsable de l'entité Ingénierie de maintenance, Projets et Logiciels (IPL) de l'unité CT,
- Mme Claire GUEGAN, responsable de l'entité Entretien des Systèmes d'Aide à l'Exploitation du Métro et de la distribution d'énergie (ESAE-M) de l'unité CT,
- M. Olivier CAMUS, responsable de l'entité Maintenance des Systèmes du RER (MSR) de l'unité CT,
- M. Franck LONGO, responsable de l'entité Ingénierie de Maintenance Systèmes (IMS) de l'unité CT,
- M. Pierric ZENTZ, contrôleur de gestion d'unité (CGU) de l'unité CT,
- Mme Marie ESBRI BARON, responsable des ressources humaines d'unité (RRHU) de l'unité CT.

3.2 – Pour les activités de l'unité ESO :

- M. Jean-François DOUROUX, responsable de l'entité Contrôle du Patrimoine et Maîtrise des ouvrages d'Art (CPMO) de l'unité ESO,
- M. Gilles MARCHAISSE, responsable du centre de maintenance de Barbès de l'unité ESO,
- Mme Aurore TRAN VAN, responsable de l'entité Maîtrise d'Ouvrage (MOA) de l'unité ESO,



- M. Arnaud BOUCARD, responsable de l'entité Politique Produits et Ingénierie de Maintenance (PPIM) de l'unité ESO,
- M. Philippe CHASSE, responsable de la cellule Coordination Générale de Sécurité Incendie (CGSI) de l'unité ESO,
- M. Frederic TOMAS, responsable de la cellule Plan de Protection contre le Risque Inondation (PPRI) de l'unité ESO,
- Mme Hélène HUBAU, responsable de l'entité Ressources Humaines (RH) de l'unité ESO,
- Mme Patricia LEMPEREUR, responsable de l'entité Contrôle de Gestion (CG) de l'unité ESO,
- M. Briac LE DIGUERHER, responsable de l'entité Qualité Sécurité et Environnement (QSE) de l'unité ESO.

### 3.3 – Pour les activités de l'unité TDE :

- M. Sylvain JOUANNEAU, responsable du pôle Exploitation Maintenance du réseau Haute Tension [EMHT] de l'unité TDE,
- M. Clément DE ROISSART, responsable d'entité Maintenance Traction Métro de l'unité TDE,
- Mme Hafida BOUCHANE, responsable d'entité Exploitation Maintenance Intervention de l'unité TDE,
- M. Fabio MALCHIODI, responsable d'entité Poste Eclairage Force-Câbles de l'unité TDE,
- M. Alexandre FAUGAS, responsable d'entité Maintenance 2ème Niveau de l'unité TDE,
- M. Fabien DANHIEUX, responsable du groupe SITES de l'unité TDE,
- Mme Evelyn LENCI, responsable du pôle Maintenance Caténaire et réseau Basse Tension [MCBT] de l'unité TDE,
- M. Martial GADRAN, responsable d'entité Val de Fontenay de l'unité TDE,
- M. Arnaud COUBARD, responsable d'entité Nanterre de l'unité TDE,
- M. Goulwen POULOUIN, responsable d'entité Bourg la Reine de l'unité TDE,
- M. Hakim RACHEDI, responsable d'entité d'Ingénierie Haute Tension de l'unité TDE,
- Mme Mélanie NOEL, responsable du contrôle de gestion de l'unité TDE.

### 3.4 – Pour les activités de l'unité VOIE :

- M. Sébastien VANDIER, responsable du pôle Maintenance Opérationnelle [MO] de l'unité VOIE,
- M. Eric NICCOLINI, responsable du pôle Cohérence système, Inspection, Production industrielle [CIP] de l'unité VOIE,
- Thierry CHEVILLON, responsable du pôle Etudes de Maintenance Patrimoniale [EMP] de l'unité VOIE,
- M. Hervé JUSTON, responsable du pôle Soutien Logistique Intégré [SLI] de l'unité VOIE,
- Mme Laetitia GASCOIN, responsable de l'entité PRP de l'unité VOIE
- M. Franck RICOUL, responsable de l'entité Finances Contrôle de Gestion [FCG] de l'unité VOIE,
- M. Jean-Michel DROCOURT, responsable de l'Entité Ateliers de Villette (VLT) de l'unité VOIE.

### 3.5 – Pour les activités de l'unité DFI :

- Mme Nathalie FERRÉ, contrôleur de gestion du département

### 3.6 – Pour les activités de l'unité GIGP :



- M. Franck FRANCISQUE, responsable de l'entité VEM, ou à,
- M. Stéphane MEZZANOTTE, responsable de l'entité EPM, ou à,
- M. Bruno GERBERON, Chef de projet SMI

#### **Article 4**

De donner délégation à l'effet de signer, en son nom, les actes décrits aux points 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4 et 1.1.6, pour leur périmètre d'activité respectif, d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros hors taxes à :

##### 4.1 – Pour les activités de l'unité ESO :

Pour les besoins de l'unité ESO :

- Mme Amélie DUPAS, adjointe du responsable de l'entité Contrôle de Gestion (CG) de l'unité ESO,

Pour les besoins de l'entité Contrôle du Patrimoine et Maitrise des ouvrages d'Art (CPMO) :

- M. Nathanaël DEREMBLE, responsable des activités transversales ouvrages d'art de l'unité ESO,
- M. Gilles LEMAIRE, adjoint du responsable du groupe Visites et Inspections (VI) de l'unité ESO,
- M. Matthieu RUDINGER responsable du groupe Visites et Inspections (VI) de l'unité ESO,
- M. Frederick VIGER, responsable du groupe Investigations, Préconisations et Projets (I2P) de l'unité ESO,
- Mme Hui LESTRELIN, adjoint du responsable du groupe Investigations, Préconisations et Projets (I2P) de l'unité ESO,
- M. John TAYLLAMIN, responsable Projets Tiers au sein du groupe Investigations, Préconisations et Projets (I2P) de l'unité ESO,
- M. Vincent STEPHANY, responsable du groupe (Instruction des Projets Extérieurs) IPE de l'unité ESO,
- M. Gabriel DE SEZE, responsable du groupe Référentiel Ouvrages d'art (ROA) de l'unité ESO,
- M. Mohamed FATOUMBI, expert technique de l'unité ESO,

Pour les besoins du centre de maintenance de Barbès :

- M. Fabrice LAUF, adjoint du responsable du centre de maintenance de Barbès de l'unité ESO,
- M. Sylvain DEVRIENDT, chargé d'affaires au centre maintenance de Barbès de l'unité ESO,

Pour les besoins de l'entité Maîtrise d'Ouvrage (MOA) :

- M. Fabrice NEVEUX, responsable du groupe Electromécanique et Basse Tension (EBT) de l'unité ESO,
- M. Olivier AKNIN, responsable du groupe Ouvrages d'art et Aménagements (OAM) de l'unité ESO,
- M. Sebastien MARTEIL, adjoint du responsable du groupe OAM de l'unité ESO,
- M. David HERRATI, responsable du groupe Mise en sécurité Incendie (MSI) de l'unité ESO,
- M. Christian SCHACH-CHALARD, en charge de l'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) de l'unité ESO,
- M. Sliman MAZIZ, en charge des Interfaces Projets Tiers de l'unité ESO,

Pour les besoins de l'entité Politique Produits et Ingénierie de Maintenance (PPIM) :





- M. Carlo FAVI, responsable du groupe Etudes Sécurité Incendie (ESI) de l'unité ESO,
- Mme Virginie PASQUIET, responsable du groupe Basse Tension et Référentiels (BTR) de l'unité ESO,
- Mme Anna LOTTIER, responsable du groupe Equipements de Sécurité (EQS) de l'unité ESO

Pour les besoins de la cellule Coordination Générale de Sécurité Incendie (CGSI) :

- M. Louis DECOSTER, responsable du groupe ventilation au sein de la cellule CGSI de l'unité ESO,

Pour les besoins de la cellule Plan de Protection contre le Risque Inondation (PPRI) :

- Mme Claire TRINH, adjointe du responsable de la cellule PPRI de l'unité ESO.

4.2 – Pour les activités de l'unité TDE :

- Mme Doriane REY, responsable des ressources humaines de l'unité opérationnelle TDE,
- M. Sylvain DENIEL, responsable d'entité Ingénierie de Maintenance et d'Exploitation de l'unité TDE,
- M. Jean-Philip BELLOTTEAU, responsable d'entité CNRJ de l'unité TDE,
- M. Aurélien PAURICHE, responsable de groupe Sécurité Qualité, Environnement, de l'unité TDE
- M. Romar ABRIKH, adjoint au responsable d'entité Maintenance 2ème Niveau de l'unité TDE,
- M. Philippe LACROIX, adjoint au responsable d'entité Val de Fontenay de l'unité TDE,
- M. Daniel THIBOUT, adjoint au responsable d'entité Nanterre de l'unité TDE,
- M. Gianni FANNI, adjoint au responsable d'entité Bourg la Reine de l'unité TDE.

4.3 – Pour les activités de l'unité VOIE :

- M. Richard HERMANN, responsable de l'Entité Métro (MET) de l'unité VOIE,
- M. Damien POIRIER, responsable de l'Entité Ligne A (LA) de l'unité VOIE,
- M. David MARQUAND, responsable de l'Entité Ligne B (LB) de l'unité VOIE,
- M. Damien LOCATELLI, responsable de l'Entité Exploitation des Véhicules de Service (EVS) de l'unité VOIE,
- M. Praveen BASKARANATHAN, adjoint du responsable de l'Entité Métro (MET) de l'unité VOIE,
- M. Samuel HAZIZA, adjoint du responsable de l'Entité Ligne A (LA) de l'unité VOIE,
- M. Jean-Louis DRIGEARD-DESGARNIER, adjoint du responsable de l'Entité Ateliers de Villette (VLT) de l'unité VOIE,
- M. Ludovic DESHAYES, responsable outillage de l'Entité Ateliers de Villette (VLT) de l'unité VOIE,
- M. Bruno MOULIN, responsable de l'Entité Politique et Méthodes de Maintenance de l'unité VOIE,
- M. Samuel SIMON, responsable de l'Entité Environnement, mesures, essais de l'unité VOIE,
- M. Philippe BLONDEL, responsable Ressources Humaines et Communication de l'unité VOIE,
- M. Olivier SABATÉ, assistant Ressources Humaines et Communication de l'unité VOIE,
- Mme Stéphanie PILLON, adjointe de la responsable de l'entité Finances Contrôle de Gestion (FCG) de l'unité VOIE.

4.4 – Pour les activités de l'unité CT :



Pour les besoins de l'entité Entretien de la Signalisation et Modes de Conduite du Métro (ESMC-M) :

- M. Emmanuel DELANEFF, responsable de maintenance Signalisation Métro de l'unité CT,
- Mme Térésa HIERRO-MATOS, responsable de maintenance Modes de Conduite Métro de l'unité CT,
- M. Matthieu CRITON, responsable IDM Signalisation et Modes de Conduite Métro de l'unité CT,
- Mme Pauline LAMOTTE, responsable Analyse Qualité de Service & Travaux de l'unité CT.

Pour les besoins de l'entité Ingénierie de maintenance, Projets et Logiciels (IPL) :

- M. Charles MEHAIGNERIE, responsable groupe SDL et Système de l'unité CT,
- M. Cédric BERHAULT, responsable groupe SLI de l'unité CT,
- M. Daniel FERREIRA NOGUEIRA, responsable groupe MDS de l'unité CT,

Pour les besoins de l'entité Entretien des Systèmes d'Aide à l'Exploitation du Métro et de la distribution d'énergie (ESAE-M) :

- M. Sébastien GUEUCIER, responsable maintenance ESAE-M de l'unité CT,
- M. Franck MEDOU-MARERE, responsable IDM ESAE-M de l'unité CT,

Pour les besoins de l'entité Maintenance des Systèmes du RER (MSR) :

- M. Joris BUHLER, responsable maintenance SMC de l'unité CT,
- M. Laurent RENAUDIN, responsable ingénierie de Maintenance SMC de l'unité CT,
- M. Stéphane WEBER, responsable maintenance SAE de l'unité CT,
- M. Emmanuel PRUDENCE, responsable de mission de l'unité CT,
- M. Damien NAISSANT, responsable système de l'unité CT.

4.5 – Pour les activités de l'unité DFI :

Pour les besoins de l'unité GIGP :

- Mme Emmanuelle RADENAC, contrôleur de gestion de l'unité GIGP, au sein de l'unité DFI.

4.6 – Pour les activités de l'unité Gestion et Propreté des Lieux (GPL) :

- M. Eddy ROMAN, responsable de l'unité Gestion et Propreté des Lieux, au sein du pôle DGOA

## Article 5

De donner délégation à l'effet de signer, en son nom, les actes décrits au point 1.1.2 d'un montant inférieur ou égal à 500 euros hors taxes à :

Pour les besoins de la direction et des unités des fonctions centrales :

- Mme Stéphanie VALLEE, assistante de la direction,
- Mme Claire DJAQUI, assistante de la direction,
- Mme Carine L'HUILLIER, assistante des directions RH, COM,
- M. Bruno STRUZZO, assistant des directions DPEC, DFI.



## **Article 6**

De donner délégation à l'effet de signer, en son nom, les actes décrits au point 1.1.5 d'un montant inférieur ou égal à 150 000 euros hors taxes à :

6.1 - Pour les activités de l'unité CT :

- M. Franck LONGO, responsable de l'entité Ingénierie de Maintenance Systèmes (IMS) de l'unité CT,
- M. Pierric ZENTZ, contrôleur de gestion d'unité (CGU) de l'unité CT.

## **Article 7**

La présente délégation annule et remplace la délégation n° RATP Infrastructures 2021-24 du 1<sup>er</sup> avril 2021.

## **Article 8**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 6 avril 2022

Jean-Louis HOUPERT  
Directeur du département RATP Infrastructures